Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260722-20260712-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Valérie BESNARD, MAIRE.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil municipal : 18 juillet 2026

PRESENTS : Valérie BESNARD – Guy DENIEL – Alexandre CROCHET – Lindsay COMBAULT – Vincent SERDOBBEL – Eric LE BRAS – Camille DROFF – Michel MORVAN-CHATELIER – Estelle FAVENNEC – Anne ROLLAND – Yves LE MOAL – Lorinne ANSQUER.

EXCUSÉS : Sylvie LE QUEAU (procuration à Lorinne ANSQUER), Charlotte DARMOIS (procuration à Michel MORVAN-CHATELIER), Ludovic RIOU (procuration à Camille DROFF)

Madame Lorinne ANSQUER a été élu Secrétaire de séance.

OBJET : PROJET DE VENTE D'UN VEHICULE COMMUNAL NON-ROULANT

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-22 et L. 2241-1 relatifs à la délégation de pouvoir au Maire et à l'aliénation des biens mobiliers de la commune ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment l'article L. 2112-1 relatif à la gestion des biens mobiliers des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune est propriétaire d'un véhicule communal réformé, non roulant, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Marque/modèle : Renault Master
Immatriculation : GE-864-TT
Année de mise en circulation : 2018
Kilométrage : 239 634
État : Non roulant ;

Considérant que ce véhicule, devenu inutilisable pour les services techniques municipaux, doit être cédé dans le respect des règles de transparence et de bonne gestion des deniers publics ;

Considérant que la vente aux professionnels (démolisseurs, recycleurs, garagistes, etc.) est la solution la plus adaptée pour ce type de bien, conformément aux pratiques des collectivités territoriales ;

Considérant que la publication d'une annonce de vente est une étape préalable nécessaire pour garantir la publicité et la concurrence entre les acquéreurs potentiels ;

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260722-20260712-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à publier une annonce pour la vente du véhicule communal décrit ci-dessus, exclusivement à destination des professionnels, selon les modalités suivantes :

- Support de publication : Illiwap et Le bon coin ;
- Prix de mise en vente : pas de prix de vente minimum ;
- Modalités de visites : contacter la Mairie par mail à : accueil@brasparts.bzh en laissant ses coordonnées de contact ;
- Date limite de dépôt des offres : le 31 août 2026 ;

Pour copie conforme au registre,

LA MAIRE — LA SECRÉTAIRE

Valérie BESNARD — Lorinne ANSQUER

Certifié exécutoire par le président compte-tenu de sa réception en Préfecture